

# ACCORD RÉGIONAL SUR LES SALAIRES DES ETAM DU BÂTIMENT DE LA RÉGION MIDI-PYRÉNÉES A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2014

Il a été convenu ce qui suit entre les parties soussignées :

## **Article 1**

En application du Titre III de la Convention Collective Nationale des Employés, Techniciens et Agents de maîtrise du Bâtiment du 12 juillet 2006, étendue par arrêté ministériel du 5 juin 2007, et de l'Accord Collectif National du 26 septembre 2007 relatif à la classification des emplois des ETAM du Bâtiment, les organisations représentatives d'employeurs et de salariés se sont réunies le 10 janvier 2014 et ont trouvé un accord sur le barème de salaires minimaux des ETAM du Bâtiment de la région Midi-Pyrénées.

Pour les entreprises dont l'horaire collectif est fixé à 35 heures par semaine ou 35 heures en moyenne sur l'année, le barème des salaires minimaux des ETAM du Bâtiment de la région Midi-Pyrénées est fixé comme suit à compter du 1<sup>er</sup> février 2014 :

Coefficient	Salaires mensuel minimal (€)	Taux horaire minimal (€)
<b>Niveau A</b>	<b>1516,00</b>	<b>10,00</b>
<b>Niveau B</b>	<b>1597,00</b>	<b>10,53</b>
<b>Niveau C</b>	<b>1708,00</b>	<b>11,26</b>
<b>Niveau D</b>	<b>1876,00</b>	<b>12,37</b>

Coefficient	Salaires mensuel minimal (€)	Taux horaire minimal (€)
<b>Niveau E</b>	<b>2040,00</b>	<b>13,45</b>
<b>Niveau F</b>	<b>2427,00</b>	<b>16,00</b>
<b>Niveau G</b>	<b>2650,00</b>	<b>17,47</b>
<b>Niveau H</b>	<b>2924,00</b>	<b>19,28</b>

## **Article 2**

Conformément aux articles L 2231-6 et D 2231-2 et suivants du Code du Travail, le présent accord sera adressé à la Direction générale du Travail (DGT) Dépôt des accords collectifs à Paris 15<sup>ème</sup> et un exemplaire sera remis au Secrétariat - Greffe du Conseil des Prud'hommes de Toulouse.

## **Article 3**

Les parties signataires demandent l'extension du présent accord au Ministre du travail, des Relations Sociales, et de la Solidarité.

Fait à Toulouse en 14 exemplaires, le 20 janvier 2014

Pour la CGT-FO	Pour la Fédération Française du Bâtiment Midi-Pyrénées
Pour la C.F.D.T	Pour la Fédération Sud-Ouest des SCOP du BTP
Pour la CFE-CGC <i>(pour les agents de maîtrise)</i>	Pour l'Union Régionale CAPEB Midi-Pyrénées <i>(pour les entreprises de plus de 10 salariés inscrites au Répertoire des Métiers)</i>